



14 septembre 2017

## Compte rendu des audiences de groupes d'experts à Winnipeg

**WINNIPEG (MANITOBA)** – Du 22 au 24 août 2017, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées s'est arrêtée sur le territoire du Traité n° 1 et la patrie de la Nation métisse, pour la tenue des premières audiences de groupe d'experts sur le droit autochtone et les points de vue en matière de décolonisation. La commissaire en chef Marion Buller et les commissaires Qajaq Robinson, Michèle Audette, et Brian Eyolfson ont rencontré la communauté dans un lieu qui constitue historiquement un important site de rassemblement pour de nombreuses nations autochtones – La Fourche.

« Nous sommes à Winnipeg pour connaître les points de vue en matière de décolonisation et voir de quelle manière le droit autochtone peut orienter les différentes phases de l'Enquête nationale. Cette visite a été également l'occasion pour nous de connaître un peu plus intimement certaines familles et survivantes manitobaines », a expliqué la commissaire en chef Buller, qui a ajouté ceci : « non seulement tous les experts nous ont-ils apporté une aide précieuse, mais ces audiences ont aussi été l'occasion de sensibiliser les Canadiens à la question des régimes de droit des Anishinaabes, Mimacs et Inuits. »

Autre but important des audiences : en apprendre davantage sur les principes et modèles juridiques autochtones susceptibles de contribuer à prévenir la violence contre les femmes, les filles, les personnes transgenres et les personnes bispirituelles et à réduire leur vulnérabilité à la violence. Les conférenciers ont parlé de l'importance de réactiver ces lois dans la société contemporaine.

Voici certains des propos tenus par des groupes de spécialistes qui ont tous présenté des recommandations afin de nous aider à comprendre les causes profondes de la violence à l'égard des femmes, des filles et des membres de la communauté LGBTQ2S autochtones:

Val Napoleon et Hadley Friedland ont parlé dans leurs présentations de la nécessité de réfuter les croyances et fausses allégations selon lesquelles le droit autochtone n'existe plus. Elles ont ainsi souligné que les régimes de droit autochtone constituent des outils pratiques pouvant contribuer à régler les problèmes lorsqu'ils surgissent et que ces régimes font toujours partie des communautés aujourd'hui.

Tuma Young a expliqué aux commissaires le concept de « double perspective », qui renvoie à une façon de travailler et de penser dans une zone intermédiaire entre le droit canadien et le droit mimac. Signalant que tous les Canadiens pouvaient mettre en application ce concept, le professeur Young a expliqué que le droit micmac s'exerce au moyen de chansons, de cérémonies, du langage, de danses et de récits. Il a insisté sur le rôle de la responsabilité collective dans le droit micmac, soutenant que, lorsque mis en œuvre, ce principe est plus efficace pour prévenir la maltraitance et la violence que peut l'être le système de justice pénale canadien.



National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls  
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées



Dawnis Kennedy a pour sa part comparé le droit anishinaabe à un puits sans fond dans lequel les commissaires de l'Enquête nationale pouvaient puiser, et a expliqué que l'établissement de relations respectueuses reposait sur une compréhension du droit et de la philosophie des Anishinaabe. « L'ovation debout qu'a reçue Dawnis Kennedy a été un moment fort qui traduit la profondeur de ses propos pour nous tous », a affirmé le commissaire Brian Eyolfson.

En téléconférence depuis Iqaluit, au Nunavut, Sandra Omik et Elder Kumuk ont mis en lumière les principaux concepts à la base du droit et des expériences des Inuits. Ils ont ainsi décrit les liens profonds qui existent dans leur culture entre environnement, droit et structures sociales. Les deux présentatrices ont insisté sur le fait que les communautés autochtones diffèrent les unes des autres, de sorte qu'il sera important d'entendre la voix des différentes régions.

« Voilà l'expérience que j'attendais depuis longtemps dans le paysage juridique canadien. Le fait que, pour la première fois dans le cadre d'une procédure d'enquête publique nationale, un témoignage complet s'est déroulé en Inuktitut nous démontre l'importance d'inclure les perspectives de décolonisation dans notre travail », a déclaré la commissaire Qajaq Robinson.

Le dernier jour, à la demande de la communauté, les commissaires ont modifié l'ordre du jour de manière à fournir en début d'audience une tribune sécuritaire aux familles et aux survivantes, qui ont pu ainsi raconter leurs histoires et présenter leurs recommandations. Ce sont les Grands-mères qui, après avoir été présentes dès le début des audiences, ont dirigé ce cercle de parole. Elles ont posé les trois questions suivantes : quels principaux messages les familles et les survivantes renaient-elles des audiences tenues à Winnipeg; qu'avaient-elles appris au cours des deux derniers jours; et qu'elles étaient leurs recommandations pour que les travaux de l'Enquête nationale avancent dans la bonne direction.

« Pour la suite des choses, il est important pour nous d'inclure les familles et les survivantes à chacune des étapes. Voilà l'une des principales leçons que nous avons retenues cette semaine au cours des audiences des groupes d'experts », a déclaré la commissaire Michèle Audette.

Une archive vidéo des audiences des groupes d'experts à Winnipeg sera accessible en ligne pour une période de 90 jours suivant le début des audiences. Vous pouvez accéder à l'archive en cliquant sur le lien suivant : <https://webcasts.welcome2theshow.com/mmiwg-ffada-ARCHIVE>.

### Diffusion :

Équipe des communications de l'Enquête nationale

604-561-8520

Courriel : [media@mmiwg-ffada.ca](mailto:media@mmiwg-ffada.ca)